

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le huit octobre à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trois octobre deux mil quatorze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Salle intergénérationnelle – Acceptation du projet.

Le Maire sollicite le conseil afin qu'il donne son approbation au projet en vue du futur dépôt du permis de construire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de création d'une salle intergénérationnelle d'une capacité de 300 personnes le long de la Rue des Alleux sur le terrain communal situé devant l'atelier municipal,
- ACCEPTE le dépôt d'un permis de construire pour permettre la réalisation du dit projet,
- DEMANDE le bénéfice de subventions auprès de la Région, du Département et de Saint-Malo Agglomération (*Fonds de Solidarité Territoriale*).

2- Cimetières – Procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le lancement d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les deux cimetières de la commune,
- RETIENT la société GESCIME de BREST pour seconder la commune dans cette tâche.

3- Assainissement – Modification des tarifs au 1^{er} janvier 2015.

Conformément aux préconisations du schéma directeur approuvé le 11 juillet 2012 définissant le phasage des travaux à réaliser dans le domaine de l'assainissement et afin d'envisager les futurs travaux de redimensionnement de la lagune de Hirel,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, à partir du 1^{er} janvier 2015, l'augmentation des tarifs applicables en matière d'assainissement :
 - la part variable passe de 1,15 € HT à 1,25 € HT/m³
 - la part fixe semestrielle passe de 16,94 € HT à 18 € HT/boîte de raccordement.

4- Actions à vocation touristique dans le but de valoriser le patrimoine communal – Adhésion aux offices du tourisme et au Groupement d'Intérêt Touristique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune aux offices du tourisme de Saint-Malo, Dol-de-Bretagne et Cancale et au Groupement d'Intérêt Touristique.